

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 15 MARS 2024*L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 19 H 00***OBJET : FINANCES****Budget principal : Approbation du Budget Primitif pour l'année 2024**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 mars 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/042**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire*Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme APARICIO TRAORE

(pouvoir à Mme CABOT)

Mme GUEDJ

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ B)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/03/24

Publiée le : 22/03/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Budget principal : Approbation du Budget primitif pour l'année 2024

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code Général des impôts ;

VU les différentes Lois de finances ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57 ;

VU la délibération n° 96/167 du Conseil municipal du 5 décembre 1996 optant pour le vote par nature du budget communal ;

VU la délibération n° 24/008 relative aux orientations budgétaires pour 2024 débattues en Conseil municipal le 24 janvier 2024 ;

VU la présentation du projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 7 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif au titre du budget principal de la Commune d'Ermont pour l'année 2024, a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires organisé au sein du Conseil municipal, le 24 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou le 30 avril pour les années de renouvellement des organes délibérants) ;

CONSIDÉRANT par ailleurs, que celui-ci est organisé de manière à distinguer clairement les dépenses et les recettes de fonctionnement d'une part, et les recettes et les dépenses d'investissement d'autre part, tout en assurant l'équilibre réel et sincère de chacune des sections, et que ce dernier est voté par chapitre avec affectation des résultats de l'exercice budgétaire de 2023,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

-ADOPTE dans les conditions suivantes, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024, tel qu'il est annexé à la présente délibération :

- section d'investissement votée par chapitres, comprenant des opérations votées,
- section de fonctionnement votée par chapitres.

-PRÉCISE que le Budget Primitif 2024 est voté avec affectation des résultats 2023 ;

-DIT que la section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 4 598 402,54 € avec des recettes de 47 621 067,54 € et des dépenses de 43 022 665,00 € ;

-DIT que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 20 658 481,18 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement, restes à réaliser et AP/CP incluses ;

-DIT que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2024, s'élève donc à :

- Dépenses = 63 681 146,18 €
- Recettes = 68 279 548,72 €

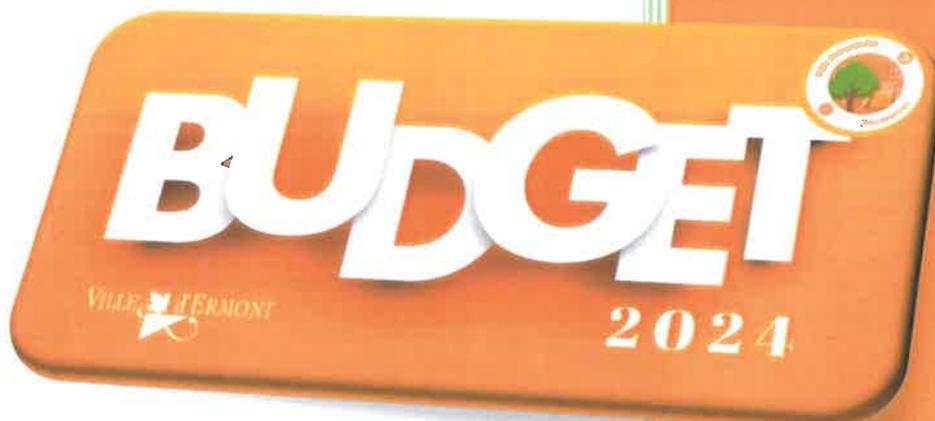


Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Budget Primitif 2024

Note de présentation



Vu pour être annexé à
délibération n° 24/042 du 15/03/24
ERMONT, le 19/03/24
Le Maire,



Service des finances

Pôle Attractivité / Ressources

SOMMAIRE

Éléments de contexte	3
Projet de budget primitif 2024	5
A – La section de fonctionnement	5
A1 – Les recettes de fonctionnement	5
A2 – Les dépenses de fonctionnement	7
B – La section d’investissement	9
B1 – Les recettes d’investissement	9
B2 – Les dépenses d’investissement	10
C – La dette	11

Éléments de contexte

Dans un contexte économique et financier de plus en plus contraint il a été décidé, comme indiqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), de voter le Budget Primitif (BP) 2024 après le vote des comptes 2023. Ainsi, nous disposons de la loi de finances 2024 et donc d'informations plus précises quant à son impact sur les collectivités territoriales. De plus cela permet d'affecter dès le Budget Primitif les résultats issus de l'exercice 2023.

Comme l'année passée, les services municipaux ont saisi directement dans le progiciel financier leurs propositions budgétaires. Cette saisie initiale a donné lieu à plusieurs ajustements entre l'équipe municipale et les services pour aboutir au projet de budget présenté ce jour.

En amont de l'adoption du BP 2024, le Conseil Municipal sera appelé à voter le Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation des résultats y afférente, soit :

Solde des restes à réaliser (RAR)	+ 1 710 358,52 €
Affectation au compte 1068	+ 963 304,53 €
Report en fonctionnement au compte 002 – Recette	+ 9 009 826,54 €
Report en investissement au compte 001 – Dépense	- 2 673 663,05 €

Tous ces éléments sont donc ensuite intégrés à la construction du BP 2024.

Les fortes augmentations des matières premières et des fluides constatées en 2022 et 2023 (bien qu'atténuées ces derniers mois), continuent d'impacter non seulement le budget des ménages, mais aussi celui des collectivités territoriales.

Le budget a été préparé en estimant le plus précisément possible les dépenses en fonction de nos projets, mais aussi en systématisant la recherche de financements externes. Le travail par enveloppes budgétaires transversales entre services a permis de réaliser des économies.

Certains projets ont pu ne pas être retenus car non ou peu subventionnés.

La maîtrise de la masse salariale, par le non remplacement systématique d'agents ayant fait valoir leur mobilité externe et ou leur droit à la retraite ainsi que la réorganisation de certains services, a été au centre du pilotage des Ressources Humaines. Ceci, tout en maintenant de bonnes conditions de travail pour les agents municipaux comme en stagiairisant puis en titularisant des agents pour résorber les emplois dits « précaires » et en les accompagnant dans un parcours de professionnalisation.

Malgré ce contexte économique compliqué, et grâce à un travail sérieux de l'ensemble des acteurs ayant œuvré à la préparation de ce budget, la qualité des services proposés aux Ermontois ne baissera pas en 2024.

Ainsi, par exemple en section de fonctionnement, plus de 600 000 € seront consacrés à la propreté et à la salubrité de notre ville, l'entretien des bâtiments municipaux est valorisé à 560 000 €, celui des 47 km de voirie est prévu à 869 000 €.

N'oublions pas bien sûr les moments festifs à Ermont, dont les animations liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques qui viendront rassembler et fédérer les Ermontois autour du sport et des valeurs de l'olympisme.



La ville d'Ermont continue d'investir pour le bien-être de tous et les investissements « projets » prioritaires pour 2024 seront :

- Poursuite des travaux pour la cuisine centrale en liaison chaude et froide,
- Création d'une maison des Aînés,
- Création d'un parc zen en lieu et place de l'ancienne maison des associations,
- Études pour la création d'un nouveau parc dans le quartier des Chênes,
- Phase 3 des travaux au stade Renoir : remplacement du terrain synthétique, extension et rénovation des vestiaires,
- Phase 2 des travaux au complexe Rebuffat : réfection des vestiaires, remplacement des éclairages dans la salle de sports collectifs,
- Travaux de voirie dont la rue du Cosmos, intégrée au domaine public,
- Poursuite du programme de travaux d'accessibilité pour les bâtiments communaux,
- Poursuite de projets qui découlent du budget participatif.

Chaque euro encaissé, qu'il provienne de la fiscalité, des dotations et subventions ou du produit des services, est dépensé de manière justifiée et motivée.

Projet de budget primitif 2024

A – La section de fonctionnement

A1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1% par rapport aux prévisions totales de 2023.

	Chapitre	BP 2023	Total prévu 2023 (BP 2023 + DM1 + DM2)	BP 2024
R E C E T T E S	013 - Atténuation de charges	50 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €
	70 - Produits des services	3 757 004,00 €	3 757 004,00 €	4 209 699,00 €
	73 - Impôts et taxes (sauf 731)	4 125 033,00 €	4 125 033,00 €	3 311 694,00 €
	731 - Fiscalité locale	20 109 600,00 €	20 109 600,00 €	21 763 218,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	8 147 722,00 €	8 188 726,00 €	8 158 390,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	1 054 453,00 €	1 054 453,00 €	1 113 240,00 €
	Recettes de gestion courante =	37 243 812,00 €	37 284 816,00 €	38 611 241,00 €
	78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €
	77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
	Recettes réelles de fonctionnement =	37 248 812,00 €	37 289 816,00 €	38 611 241,00 €
	042 - Opérations d'ordre entre sections			
	002 - Excédent de fonctionnement reporté au CA	- €	7 450 295,80 €	9 009 826,54 €
	Recettes d'ordre =	- €	7 450 295,80 €	9 009 826,54 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	37 248 812,00 €	44 740 111,80 €	47 621 067,54 €	

Impôts et taxes (Chapitres 73 et 731)

Nature	TOTAL 2023	BP 2024
73111 Impôts directs locaux	19 478 600 €	20 263 218 €
73123 Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 500 000 €	1 200 000 €
73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité	300 000 €	300 000 €
73211 Attribution de compensation	1 893 053 €	1 159 197 €
73212 Dotation de solidarité communautaire	565 733 €	565 733 €
73331 Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France	1 475 015 €	1 586 764 €
Total Chapitre	25 212 401 €	25 074 912 €

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, la Ville d'Ermont n'a pas augmenté le taux de fiscalité de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Commune	Taux voté FB 2021	Taux voté FB 2022	Taux voté FB 2023
Cormeilles-en-Parisis	36,53%	36,53%	38,75%
Eaubonne	38,71%	38,71%	38,71%
Ermont	35,22%	35,22%	35,22%
Franconville	34,28%	34,28%	41,14%
Herblay-sur-Seine	38,78%	38,78%	38,78%
Montigny-lès-Cormeilles	36,17%	36,17%	36,17%
Sannois	38,27%	38,27%	40,18%
Taverny	36,27%	36,27%	36,27%

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 24 janvier 2024 et le débat d'orientation budgétaire, une revalorisation des bases fiscales (fixée par l'Etat) de 4 % a été retenue.

	Bases estimées 2024	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 174 378 €	15,42%	335 289 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	45 095 286 €	35,22%	15 882 560 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46 797 €	82,41%	38 565 €
		Total 3 taxes =	16 256 414 €
		Coefficient correcteur (compensation de l'État de la suppression TH)	4 006 804 €
		Produit total estimé 2024 =	20 263 218 €

Le transfert de la compétence **éclairage public** à la Communauté d'Agglomération Val Parisis au 1^{er} janvier 2024 entraîne une baisse de l'attribution de compensation de 733 856 € (compte 73211). Ce montant a été estimé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sur une moyenne des charges de fonctionnement des trois derniers exercices ainsi qu'un coût par habitant pour les dépenses d'investissement.

Le recul du marché de l'immobilier nous contraint à une prévision très prudente (- 20%) du produit lié aux droits de mutation (compte 73123).

Les dotations, subventions et participations

Les recettes de ce chapitre sont stables par rapport à l'exercice 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente plus de 18 % de nos recettes réelles de fonctionnement et n'a pas augmenté (en € / habitant) depuis plusieurs années alors que nos charges réelles de fonctionnement ont progressé de 23 % sur la même période (2020-2024).

Dotations et subventions	Montant
Fonds départemental de péréquation	230 000 €
Autres dotations	38 200 €
Département du Val d'Oise	119 520 €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	4 572 329 €
Dotation de recensement	5 500 €
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1 793 739 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	618 207 €
Autres organismes (dont CAF du Val d'Oise)	605 895 €
Fonds de Compensation de la TVA (fonctionnement)	175 000 €
Total =	8 158 390 €

Évolution de la DGF / habitant 2020-2024

DGF	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	154 €	154 €	154 €	154 €	154 €
Dotation d'aménagement (DSU / DNP)	80 €	80 €	82 €	81 €	81 €
DGF Totale	234 €	234 €	236 €	235 €	235 €

Les produits des services

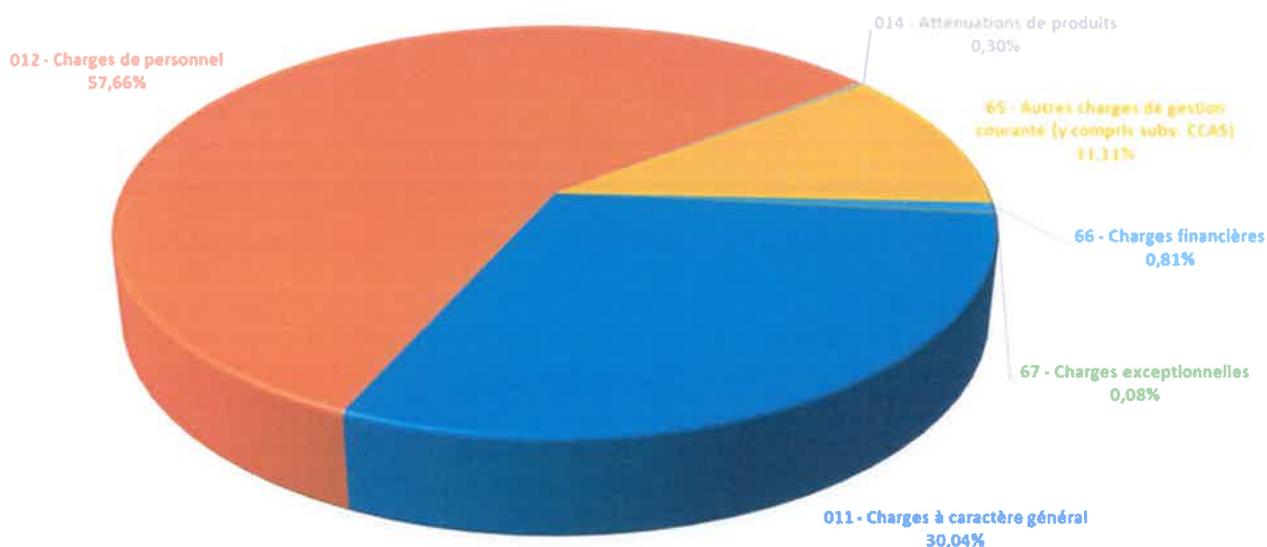
Les recettes liées aux produits des services sont ainsi réparties :

Recette	Montant
Services généraux	53 500 €
Redevance d'occupation du domaine public et stationnement	449 284 €
Autres produits des services	19 616 €
Remboursement entretien espaces verts	27 376 €
Centres de loisirs	1 030 900 €
Activités des centres sociaux et de la MDQ	18 023 €
Spectacles, cinéma et conférences	261 000 €
Conservatoire	210 000 €
Activités sportives et refacturation d'utilisation des équipements	122 500 €
Aide aux devoirs	110 000 €
Refacturation SI Jaurès	700 000 €
Restauration scolaire	1 207 500 €
Total =	4 209 699 €

A2 – Les dépenses de fonctionnement

	Chapitre	BP 2023	Total prévu 2023 (BP 2023 + DM1 + DM2)	BP 2024
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	11 807 582,00 €	12 571 761,61 €	11 348 468,00 €
	012 - Charges de personnel	20 226 094,00 €	20 253 494,00 €	21 783 000,00 €
	014 - Atténuations de produits	68 525,00 €	68 525,00 €	114 473,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	876 020,00 €	1 509 695,00 €	1 499 958,00 €
	65 - Subvention au CCAS	2 346 000,00 €	2 346 000,00 €	2 693 365,00 €
	Dépenses de gestion courante =	35 324 221,00 €	36 749 475,61 €	37 439 264,00 €
	66 - Charges financières	118 500,00 €	234 500,00 €	305 525,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	30 900,00 €	30 900,00 €	30 700,00 €
	68 - Provisions	- €	55 000,00 €	- €
	Dépenses réelles de fonctionnement =	35 473 621,00 €	37 069 875,61 €	37 775 489,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement		220 263,26 €	3 933 477,00 €
	042 - Opérations d'ordre entre sections	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 313 699,00 €
	Dépenses d'ordre =	1 300 000,00 €	1 520 263,26 €	5 247 176,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	36 773 621,00 €	38 590 138,87 €	43 022 665,00 €	

Charges de fonctionnement / habitant	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de fonctionnement courant	1 035 €	1 103 €	1 206 €	1 233 €	1 275 €
dont charges de personnel	649 €	672 €	705 €	674 €	735 €



Les charges à caractère général

Le chapitre 011 **charges à caractère général** intègre toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la ville et principalement :

- Fluides (dont marché de ménage des locaux) : 25 % soit 2 837 K€
- Restauration scolaire : 12 % soit 1 361 K€
- Entretien des bâtiments, de la voirie et du matériel communal : 22 % soit 2 497 K€

Il convient de noter que plus de 50 % de ces charges sont liées à un marché public, dont les prix contraignent de fait notre budget.

Les charges de personnel

Comme rappelé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, le chapitre 012 **charges de personnel** est le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses incluent non seulement la masse salariale (rémunération principale, régime indemnitaire, cotisations diverses...) mais également des dépenses intrinsèquement liées (prestations d'action sociale, médecine du travail, tickets restaurant, frais d'annonces...).

L'exercice 2024 supportera l'entièreté des facteurs exogènes tels que :

- Attribution de 5 points d'indice majoré (environ 25 € bruts par mois) à l'ensemble des agents publics, titulaires et contractuels, se traduisant par un coût supplémentaire annuel de 180 000 €,
- Revalorisation du point d'indice, porté à 4,92 €
- Prise en charge de 75 % des abonnements de transports (+ 6 800 € par an).

Atténuations de produits - Autres charges de gestion courante – Charges financières

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) perçu par la Ville et reversé au Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne pour la crèche des Bouquinville est inscrit au chapitre 014 **Atténuations de charges** à hauteur de 114 473 €

Le chapitre 65 **Autres charges de gestion courante** comprend notamment :

- La subvention au CCAS : 2 693 365 €
- La participation au service d'incendie du Val d'Oise : 577 092 €
- Les subventions aux associations et aux écoles : 450 000 €

Les 305 525 € de charges financières sont liées au remboursement des intérêts de notre dette et à la souscription de la ligne de trésorerie.

B – La section d'investissement

B1 – Les recettes d'investissement

	Chapitre	BP 2023	Total prévu 2023 (BP 2023 + DM1 + DM2)	BP 2024
R E C E T T E S	13 - Subventions d'équipement reçues	2 139 024,00 €	3 675 690,85 €	2 774 715,00 €
	16 - Emprunts et dettes	3 900 000,00 €	7 900 000,00 €	4 000 000,00 €
	20,21 et 23 - Immobilisations	- €	7 545,60 €	- €
	Recettes d'équipement =	6 039 024,00 €	11 583 236,45 €	6 774 715,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 221 000,00 €	7 279 167,53 €	1 250 000,00 €
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			963 304,53 €
	165 - Dépôts et cautionnements	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	024 - Produits des cessions	1 227 400,00 €	7 456 401,00 €	1 132 600,00 €
	Recettes financières =	2 450 400,00 €	14 737 568,53 €	3 347 904,53 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	220 263,26 €	3 933 477,00 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 313 699,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	28 140,92 €	29 040,00 €
	001 - Excédent de fonctionnement reporté			
	Recettes d'ordre =	1 300 000,00 €	1 548 404,18 €	5 276 216,00 €
RESTES A REALISER	- €	4 150 908,73 €	5 259 645,65 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =	9 789 424,00 €	27 869 209,16 €	20 658 481,18 €	

La recherche systématique de subventions pour nos opérations d'investissement nous permet d'inscrire 2 774 715 € au chapitre 13 **Subventions d'équipement reçues** tels que présentés ci-contre.

Financier	Montant
Autres organismes	52 800 €
Département du Val d'Oise	2 181 915 €
Amendes de police	40 000 €
Agende ce l'eau Seine-Normandie	500 000 €
Total =	2 774 715 €

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu sur les dépenses d'investissement de 2022 est estimé à 1 250 000 €, et l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) tel que délibéré à ce même Conseil Municipal sera de 963 305 €.

La cession de cinq biens immobiliers permettra non seulement de financer là aussi nos dépenses d'équipement, mais aussi de réaliser des économies de fonctionnement (entretien des bâtiments, taxes foncières...).

La maîtrise de notre section de fonctionnement permet de réaliser un virement vers la section d'investissement de près de 4 millions d'euros, il s'agit là d'autofinancement. Autofinancement qui sera complété par des opérations d'ordre (dotation aux amortissements) de 1,3 millions d'euros.

Un emprunt de 4 000 000 € est inscrit pour parfaire l'équilibre de la section d'investissement.

B2 – Les dépenses d'investissement

Plus de 38 % des dépenses d'équipement 2024 seront affectés aux travaux de construction de la cuisine centrale en liaison chaude. Le tableau ci-dessous reprend les investissements « projets » prioritaires pour 2024 avec les subventions afférentes, et le reste à charge pour la collectivité. Est présenté également le FCTVA que percevra la Ville d'Ermont sur ces projets, au budget de 2026.

Principaux projets 2024	DEPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE	Pour information FCTVA qui sera perçu en 2026
Budget Participatif	150 000 €	0 €	150 000 €	24 606 €
Parc Zen	850 000 €	625 000 €	225 000 €	139 434 €
Etudes Parc des Chênes	76 500 €	0 €	76 500 €	12 549 €
Cuisine centrale en liaison chaude	5 025 000 €	870 000 €	4 155 000 €	824 301 €
Maison des Aînés	1 156 000 €	630 000 €	526 000 €	189 630 €
Phase 3 travaux stade Renoir	964 000 €	193 000 €	771 000 €	158 135 €
Phase 2 travaux Rebuffat	383 000 €	73 333 €	309 667 €	62 827 €
Rue du Cosmos - Acquisition et travaux	250 001 €	0 €	250 001 €	41 010 €
Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux	210 000 €	0 €	210 000 €	34 448 €
Total =	9 064 501 €	2 391 333 €	6 673 168 €	1 486 941 €

	Chapitre	BP 2023	Total prévu 2023 (BP 2023 + DM1 + DM2)	BP 2024
D E P E N S E S	20 - Immobilisations incorporelles	233 220,00 €	325 210,93 €	254 440,00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	40 000,00 €	46 210,61 €	39 070,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	6 134 204,00 €	15 572 411,86 €	7 828 647,00 €
	23 - Immobilisations en cours - Cuisine centrale	2 500 000,00 €	3 893 159,75 €	5 025 000,00 €
	Dépenses d'équipement =	8 907 424,00 €	19 836 993,15 €	13 147 157,00 €
	16 - Emprunts et dettes	882 000,00 €	1 029 400,00 €	1 259 334,00 €
	Dépenses financières =	882 000,00 €	1 029 400,00 €	1 259 334,00 €
	Dépenses réelles d'investissement =	9 789 424,00 €	20 866 393,15 €	14 406 491,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	58 806,25 €	
	001- Déficit reporté	- €	4 158 125,11 €	2 673 663,05 €
	041 - Opérations patrimoniales + 27 immos financ.	- €	528 140,92 €	29 040,00 €
Dépenses d'ordre + déficit reporté + réserves =	- €	4 745 072,28 €	2 702 703,05 €	
RESTES A REALISER	- €	3 057 516,27 €	3 549 287,13 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	9 789 424,00 €	25 611 465,43 €	20 658 481,18 €	

C – La dette

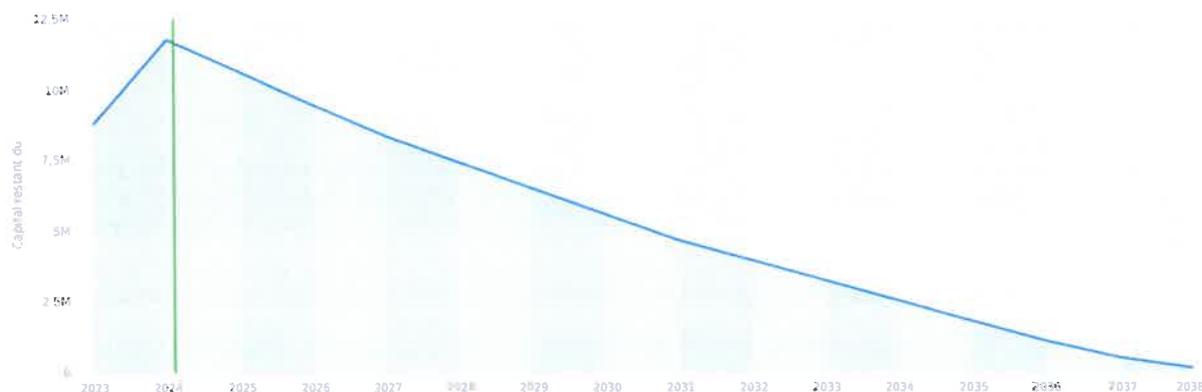
Notre dette / habitant au 1^{er} janvier 2024 est de 396 €.

Comme présenté dans le Rapport d’Orientations Budgétaires, à la clôture de l’exercice 2022 (nous ne disposons pas encore des données 2023), notre dette par habitant était bien inférieure à celle des communes de plus de 20 000 habitants de notre strate de la Communauté d’Agglomération Val Parisis. Cet indicateur démontre que la Ville d’Ermont dispose encore de marges de manœuvre quant à ses investissements.

Commune	Population INSEE - 2022 - (Hbt)	Encours de la dette au 31/12 (DGCL) 2022	Montant / habitant
Cormeilles-en-Parisis	25 620	24 883 378 €	971 €
Eaubonne	25 653	11 167 676 €	435 €
Ermont	29 183	8 806 381 €	302 €
Franconville	37 564	35 311 685 €	940 €
Herblay-sur-Seine	31 545	41 375 969 €	1 312 €
Montigny-lès-Cormeilles	21 638	25 821 811 €	1 193 €
Sannois	26 901	22 173 795 €	824 €
Taverny	27 062	18 268 091 €	675 €
Total =	225 166	187 808 785 €	834 €

Le graphique ci-dessous présente le profil d’extinction de la dette (à l’horizon 2038)

Profil d’extinction de la dette



© Taelys 2024

Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2024

 <p>Notionnel</p>	Nombre de financements	7	<p>11 671 248€</p> <p>CRD</p> <p>(au 01/01/2024)</p>
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 4 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	12 ans	
 <p>Risque</p>	Taux fixe (part de l'encours)	55,89%	<p>2,35%</p> <p>Taux d'intérêt moyen</p> <p>(30E/360, 2024)</p>
	Taux variable (part de l'encours)	44,11%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
 <p>Annuités</p>	Capital	1 159 K€	<p>1 436 193€</p> <p>Annuité</p> <p>(due sur 2024)</p>
	Intérêts	278 K€	
	ICNE au 31/12/2024	37 K€	
 <p>Marché</p>	€ster	3,88%  (3,88% au 01/01/2024)	<p>2,36%</p> <p>Taux fixe 15 ans</p> <p> (2,16% au 01/01/2024)</p>
	Taux fixe 10 ans	2,43%  (2,19% au 01/01/2024)	
	Taux fixe 20 ans	2,32%  (2,14% au 01/01/2024)	

© Taelys 2024